

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

11.2018---

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,  
Etaient présents : GRUCKER Alain, EHRHART Yves, Adjoints,  
Mme TSCHUDY Isabelle, MM. KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, Mme DITTLO Elodie, MM. FRANCK Michel et FRITSCH Hubert  
Absents excusés : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra, M. DESCHAMPS Joël qui donne procuration à M. Jean-Christophe PIASENTIN et M. SONNTAG René qui donne procuration à M. GRUCKER Alain.

Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller propose deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Budget primitif 2018 – Décisions modificatives
- Crédit Relais

Adopté à l'unanimité.

### **35 . Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2018**

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

### **36. Acquisition d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace et revente à la SAS Wilpert Kaiser Immo**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2018.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
1	329	58 rue Principale - GOXWILLER	14,44 ares
1	332	59 rue Principale - GOXWILLER	3,11 ares

VU la convention pour portage foncier signée en date du 7 janvier 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 4 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 5 mars 2014 ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 4 mars 2018 ;

VU le procès-verbal d'arpentage du 16 août 2017 du cabinet ANDRES à Obernai, certifié par les services du cadastre de Sélestat le 9 octobre 2017, divisant la parcelle cadastrée section 1 n°329 à GOXWILLER en deux parcelles distinctes de 3,91 ares (n°509/329) et de 10,53 ares (n°510/329) ;

VU l'acte de vente du bien cadastré section 1 n°510/329 à GOXWILLER, signé entre les mains de Maître Adrien VERNET, notaire au sein de l'étude de Maître WALTER à EPFIG, le 31 mai 2018 par l'EPF d'Alsace à Monsieur et Madame GONCALVES, au prix de 167.900 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace de lui revendre par acte de vente administratif les parcelles encore sous portage, savoir la parcelle cadastrée section 1 n°509/329 et la parcelle cadastrée section 1 n°332, au prix global de 64.952,70 € HT (soixante-quatre

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

11.2018---

mille neuf cent cinquante-deux euros et soixante-dix centimes), soit 65.518,24 € TTC (soixante-cinq mille cinq cent dix-huit euros et vingt-quatre centimes) ;

- DECIDE de revendre à l'issue, par acte notarié, les parcelles cadastrées section 1 n°332 et n°509/329 au prix de 103.000 € (cent trois mille euros) à la société WILPERT KAISER IMMO, SAS au capital de 100 €, dont le siège est à LE HOHWALD (67140), 13 chemin du Eck, identifiée au SIREN sous le n°794.312.587 et immatriculée au RCS de COLMAR ;
- CHARGE et AUTORISE Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### 37. Budget Primitif 2018 – Décisions modificatives

Afin de faire face aux intérêts complémentaires à payer avant la fin d'année suite à la prorogation du crédit relais, et de pouvoir mandater le Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE le transfert de la somme de 2 000.00 € du compte 022 Dépenses imprévues au compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance
- DECIDE le transfert de la somme de 337.00 € du compte 022 Dépenses imprévues au compte 793223 Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC).
- DECIDE le transfert de la somme de 50 000.00 € du compte 21312 Bâtiments scolaires opération 198 au compte 2111 opération 185 Acquisition de terrain,
- DECIDE le transfert de la somme de 1 000.00 € du compte 020 Dépenses imprévues au compte 21318 opération 165 Maison des Associations.

Adopté à l'unanimité.

Pour le remboursement du prêt relais arrivant à échéance le 31 novembre 2018, un remboursement partiel a été négocié auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de Barr et Environs.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de transférer en section d'investissement, les sommes suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
1641 (16) Emprunts en euros	300 000.00 €	024 (024) Produits des cessions d'immobiliers	95 600.00 €
		10222 (10) FCTVA	33 300.00 €
		10226 (10) Taxe d'aménagement	3 700.00 €
		1321 (13) Etats et établissements nationaux	163 700.00 €
		1322 (13) Régions	3 700.00 €
Total Dépenses d'investissement	300 000.00 €	Total Recettes d'investissement	300 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

11.2018--

### 38. Crédit Relais

Madame le Maire explique que le crédit relais contracté en novembre 2016 d'un montant de 860 000.00 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Barr et Environs est à échéance au 30 novembre 2018. Au vu des subventions encaissées et restant à encaisser et des soldes des situations restant à régler, Madame le Maire en concertation avec la Caisse du Crédit Mutuel Barr et Environs propose un remboursement partiel d'un montant de 300 000.00 € au 31 novembre 2018 et une prorogation de crédit pour la somme de 560 000.00 € jusqu'au 31 mai 2019. Concernant le Crédit relais de 800 000.00 € contracté en octobre 2017 auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Barr et Environs avec une échéance de remboursement au 30 septembre 2019, il est proposé de réduire le montant à 700 000.00 €.

Une consolidation des deux crédits relais par un crédit global sera finalisée en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PROPOSE un remboursement partiel à hauteur de 300 000.00 € (trois cent mille €) à la Caisse de Crédit Mutuel Barr et Environs,
- PROPOSE de demander une prorogation de remboursement pour les 560 000.00 € restant au 31 mai 2019,
- CHARGE Madame le Maire à faire établir le contrat de prorogation et
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat au nom de la Commune,
- DEMANDE que le crédit relais contracté en octobre 2017 pour une somme de 800 000.00 € soit ramené à 700 000.00 € en précisant qu'un montant de 50 000.00 € reste à débloquer (si nécessaire).

Adopté à l'unanimité.

### 39. Acquisition foncière

Madame le Maire a reçu Madame ROSFELDER née HAUG Carine, fille de Monsieur HAUG Théodore concernant le terrain actuellement entretenue par la Commune en espace vert, Ruelle de l'Eglise cadastré section n° 1 parcelle n° 127 d'une superficie de 2.90 ares.

Madame ROSFELDER Carine propose à la Commune la parcelle n° 127 de la section n° 1 de 2.90 ares située Ruelle de l'Eglise pour un prix de 50 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE d'acquérir la parcelle n° 127 de la section n° 1 d'une superficie de 2.90 ares située Ruelle de l'Eglise pour la somme de 50 000.00 € afin de garder l'espace vert près de l'Eglise et de l'école.
- CHARGE Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller de faire les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer l'acte de vente en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur GRUCKER Alain, Adjoint au Maire de Goxwiller, à intervenir et signer l'acte pour le compte de la Commune.
- INSCRIT la dépense au Budget Primitif 2018 au compte 2111 acquisition de terrain.

Adopté à l'unanimité.

### 40. Divers

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

11.2018---

## A. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes les déclarations d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant les ventes :

- Section n° 01 parcelle n° 250 – Village - Chemin de la Promenade – Non Bâti, superficie 269 m<sup>2</sup>,
- Section 1 parcelles n°515/51 et 455/51 – Village – 102 Rue du Four – Bâti sur terrain propre, superficie 460 m<sup>2</sup>.

## B. Recensement Population 2019 - Agents recenseurs

Le recensement de la population sera réalisé du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, un courrier d'information sera mis dans votre boîte aux lettres début janvier 2019 vous informant de vos obligations par rapport au recensement. Lors du passage de l'agent recenseur à partir du 17 janvier 2019, les foyers peuvent choisir de remplir les formulaires de recensement sur support électronique ou support papier. Les agents recenseurs seront en formation en Mairie d'Andlau les 3 et 10 janvier 2019 l'après-midi pour les démarches concernant la collecte et pour pouvoir renseigner les contribuables en cas de questions. Monsieur GRUCKER Alain, coordonnateur suivra les agents recenseurs dans leurs travaux de recensement.

Le Conseil Municipal,

- DEMANDE que des arrêtés de nomination d'agent recenseur soient pris au nom de Madame MILLEMANN Marie et Monsieur ROTH Jean-Marie,
- DEMANDE à Madame le Maire de rédiger les contrats d'engagement,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte contractuel,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération dans l'intérêt de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

## C. Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles contractuel à temps non complet

Madame le Maire informe que Madame JACOB Stacey étant en arrêt maladie du 16 au 18 octobre 2018 inclus, Madame EHRET-HAUG Barbara a assuré les fonctions d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles.

Madame le Maire propose la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles contractuel à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la création d'un emploi de : agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- L'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants,
- L'assistance au personnel enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- La participation aux projets éducatifs,
- La préparation et animation de la collation,
- La préparation et entretien du matériel,
- La préparation à la communauté éducative,

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

-----11.2018-----

- La mise en état de propreté du matériel usage scolaire.

La durée de service est fixée à 14 h 30, soit 7 h 15 le mardi 16 octobre 2018 et 7 h 15 le jeudi 18 octobre 2018 suite à l'arrêt maladie de Madame JACOB Stacey.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à l'arrêt maladie de Madame JACOB Stacey.

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois

Adopté à l'unanimité.

### **D. Restaurant « Aux Trois Clés »**

Pour information, Madame le Maire a reçu en Mairie les futurs repreneurs du Restaurant « Aux Trois Clés ».

### **E. Maison des Associations – Parking**

Le parking de la Maison des Associations a été réaménagé par la pose d'enrobé et un nouveau traçage des emplacements de stationnement.

### **F. Union Sportive de Goxwiller – USG**

Vu le courrier du SDEA concernant la consommation élevée d'eau (647 m<sup>3</sup>) de la Maison des Sports pour la période du 29 juin au 19 octobre 2018.

Vu l'information du SMICTOM concernant le refus la semaine dernière de collecte de la poubelle jaune constatant du polystyrène et des sachets fermés.

Le Conseil Municipal,

- SOUHAITE que Madame le Maire rencontre le Président de l'Union Sportive Goxwiller pour mettre au clair les problèmes de consommation d'eau, de tri des déchets et de la bonne utilisation et entretien de la Maison des Sports,
- DEMANDE que la facture des 647 m<sup>3</sup> d'eau soit prise en charge par l'Union Sportive Goxwiller,
- PROPOSE qu'une moyenne des consommations
  - o D'eau
  - o D'électricité
  - o Et chauffage

Soit réalisée afin de mettre un forfait de prise en charge par la Commune et le dépassement des consommations serait à la charge de l'Union Sportive Goxwiller.

- SOUHAITE être informé avant tous travaux d'éclairage ou autres concernant les deux terrains de sport propriété de la Commune de Goxwiller.

Adopté à l'unanimité.

### **G. Gendarmerie – Réunion d'information des élus**

Les Maires du canton d'Obernai se sont réunis sous l'égide de la Gendarmerie afin de faire remonter les différents problèmes rencontrés au sein des communes comme :

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 12 novembre 2018

-----11.2018---

- La recrudescence de cambriolage depuis le changement d'heure,
- La délinquance dans les espaces publics,
- Les problèmes de drogues de jeunes et moins jeunes
- De dépôts sauvages ....

La gendarmerie effectuera des rondes supplémentaires dans la soirée.

### **H. Cimetière – dégradations**

Pour information, une habitante de Goxwiller a informé le secrétariat de Mairie que les fleurs de ses pensées ont été coupées, et que l'année d'avant la coupe fleurie a disparu.

### **I. Compteur Linky**

Une habitante de Goxwiller a demandé si une réunion d'information pouvait être organisée concernant les compteurs Linky comme à Obernai.

Madame le Maire prendra contact avec les intéressés.

Suivent les signatures au registre

Pour copie certifiée exacte

Le Maire :

Suzanne LOTZ